

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *11e/51-06*
Séance du 08 DEC. 2006

**PROGRAMME PARTENARIAL ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET
L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DU HAUT-RHIN -**

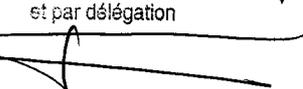
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2005/IV – 5^e/23 du Conseil Général en date du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée et donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de ce dossier,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité en date du 21 novembre 2006,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Valide le programme partenarial joint en annexe du rapport entre le Département du Haut-Rhin et la régie ADAUHR pour l'année 2007,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à le signer.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 11 DEC. 2006
Publication ...15 DEC. 2006...
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS



LE PRESIDENT


Charles BUTTNER